

Liste non exhaustive des bureaux d'études réalisant des études de filières

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Qu'est-ce que l'Assainissement Non Collectif (ANC)

L'ANC désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques ou assimilées domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et doivent, en conséquence, traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Il est reconnu comme une solution à part entière, alternative au réseau public de collecte et au moins aussi efficace, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lavage, douche...).

La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 a impulsé la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui est chargé de contrôler la totalité des dispositifs d'assainissement autonome mais également de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part de contrôler les installations existantes.



| | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| BELH LEVEAU HERCE | 4 rue du Lias Blanc | 72240 NEUVILLALAIS | 07.63.78.33.00 | eur.l.belh@gmail.com |
| ADOBE SARL | 2 ter Rue de L'Hôpital | 723650 BRULON | 02 43 95 20 32 | secretariat@sarl-adobe.fr |
| ASTER | 11, Rue de la Halle aux Toiles | 61007 ALENCON Cedex | 02 33 26 59 11 | aster.alencon@wanadoo.fr |
| BELH LEVEAU HERCE Vivien | 4 rue du Lias Blanc | 72240 NEUVILLALAIS | 07.63.78.33.00 | eur.l.belh@gmail.com |
| DESSIN CONSEIL ET COORDINATION | 2 Résidence de Bellevue | 72220 St GERVAIS en BELIN | 06 30 86 29 95 | plu.sylvain72@gmail.com |
| GINGER CEBTP | Agence du Mans 14 rue de la Vienne | 72190 COULAINES | 02 43 76 86 86 | |
| Direction Régionale Ouest | | 72190 COULAINES | 02 43 76 86 86 | |
| HEC 3 D | 3 Hameau Les Broses | 72380 MONTBIZOT | 02 43 28 19 80 | contact@hec3d.fr |
| Hydro 41 | 8 rue Lucien Mignat | 41500 SEVRES | 09 82 42 16 88 - 07 60 02 15 01 | remi.dudillet@hydro41.fr |
| LUCAS Hervé | 112 Av. du Gal De Gaulle | 53940 ST BERTHEVIN | 02 43 69 54 05 | assainitech@aol.com |
| SERPA | 75, Bld Alexandre Oyon | 72100 L E MANS | 02 32 28 75 10 | accueil@serpa.fr |
| TOPO Etudes | 42 rue Albert Einstein | 72000 LE MANS | 02 43 20 34 70 06 09 75 69 22 | cte@topo-etudes.fr |

| Les différents types de contrôle | Examen préalable de conception | Contrôle de bonne exécution | Diagnostic initial | Diagnostic de vente | Contre-visite | Contrôle périodique |
|--|---|--|---|---|---|--|
| <u>Pourquoi ?</u> | Permet la validation de l'Étude de Filière | Permet de valider la conformité | <u>Obligatoire par la loi :</u> Etat des lieux de votre du dispositif d'assainissement | <u>Obligatoire lors d'une vente :</u> Etat des lieux du dispositif | Etat des lieux du dispositif (si nécessaire) | Vérification du fonctionnement et de l'état de votre dispositif d'assainissement non collectif |
| <u>Comment ?</u> | Avis donné par la Communauté de Communes, à partir du formulaire rempli et d'une étude de filière validé préalablement par le Maire | <u>Retour de l'examen préalable :</u> Appel téléphonique pour prendre rendez-vous au moins 3 jours avant le début des travaux | Visite d'un technicien puis envoi d'un courrier au propriétaire de l'immeuble | Appel téléphonique pour prendre rendez-vous auprès de la Communauté de Communes | Appel téléphonique pour prendre rendez-vous auprès de la Communauté de Communes | Courrier envoyé aux occupants de l'immeuble |
| <u>Quand ?</u> | Dépôt de permis de construire ou mise en conformité | Réalisation du contrôle avant le remblaiement des ouvrages | Date programmée par la Communauté de Communes | Au minimum 3 semaines avant la signature du compromis | En cas d'inaccessibilité ou de travaux partiellement réalisés | Périodicité variant de 4 à 10 ans suivant (sauf plaintes écrites ou demande du maire) |
| <u>Où ?</u> | En Mairie : dépôt du formulaire rempli accompagné de 2 exemplaires de l'étude de filière | Visite sur place (45 minutes) | Visite sur place (1h) | Visite sur place (1h) | Visite sur place (3/4h) | Visite sur place (1h) |
| <u>Tarifs des Redevances majorées (au 1er juin 2022) (montant TTC)</u> | 75 € | 75€ | 110 € | 200 € | 70 € | 100 € |

En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire est astreint au paiement de la pénalité financière d'un montant 200€ TTC.

On appelle obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle, toute action du propriétaire ayant pour effet de s'opposer à la réalisation du contrôle du SPANC tels que le refus d'accès aux installations à contrôler quel qu'en soit le motif, les absences aux rendez-vous fixés par le SPANC et le report abusif des rendez-vous fixés par le SPANC

En cas de non-respect de l'obligation de mise en conformité suit à l'acquisition d'un bien dans un délai imparti, le propriétaire est astreint au paiement de la pénalité financière d'un montant de 200€ TTC.

Composition du service SPANC :

Technicien en charge du service : MICHEL Vincent

Assistante administrative : DUTERTRE Samantha

Technicien en charge de la rédaction des contrôles : MICHEL Vincent et BÉCHET Olivier